

ANNEXE 5

ÉTUDE DE LA POLLUTION RÉSULTANT DE LA NAVIGATION

1. *Études.* Les Parties conviennent que des études des problèmes de la pollution qui découlent des activités de navigation dans le réseau des Grands lacs seront entreprises dans le but de renforcer les programmes et autres mesures visant à réduire la pollution et à lutter contre celle-ci lorsqu'elle découle de la navigation. La coordination de ces études est placée sous la responsabilité de la Garde côtière des États-Unis et du ministère des Transports du Canada. A l'origine, ces études devront porter sur les sujets suivants:

- a) *Matériel de navigation.* Définition des normes de sécurité minimums à l'égard de l'installation, de l'entretien, des essais et de l'emploi du matériel de navigation, pour la navigation en eau libre aussi bien que pour la navigation dans les glaces.
- b) *Voies de circulation aux fins de la navigation.* Examen du réseau non officiel actuel des voies de circulation pour déterminer s'il est approprié et efficace; détermination de la nécessité de créer de nouvelles voies de circulation; examen de la largeur des voies, du déplacement des voies, des voies à accès limité, des règles de dépassement, des vitesses et autres questions similaires relatives à la navigation en eau libre et dans les glaces; enfin reconnaissance des priorités à l'égard des mesures correctives qui s'imposent.
- c) *Contrôle de la circulation.* Examen des systèmes actuels de contrôle de la circulation pour déterminer s'ils sont adéquats et efficaces; étude de la nécessité d'ajouter de nouveaux systèmes de contrôle de la circulation; examen des opérations de navigation en eau profonde, dans les ports et dans les chenaux dans des conditions normales de navigation et dans les glaces; enfin reconnaissance des priorités à l'égard des mesures correctives qui s'imposent.
- d) *Équipage des bateaux.* Révision des normes actuelles de compétence aux États-Unis et au Canada pour déterminer quelles sont les normes minimums acceptables; examen des normes étrangères actuelles de compétence pour déterminer si elles sont appropriées et efficaces et si elles correspondent aux normes minimums des États-Unis et du Canada; déterminer les besoins de pilotes brevetés et autres officiers et la nécessité d'améliorer l'actuelle qualification professionnelle des pilotes, la nécessité de règles spéciales concernant l'équipage des remorqueurs, la nécessité de normes distinctes concernant l'équipage des bateaux naviguant dans les glaces; enfin la nécessité de normes distinctes concernant l'équipage des bateaux transportant des huiles et des substances polluantes dangereuses par mauvais temps ou dans des zones de circulation dense.
- e) *Auxiliaires de navigation.* Établir dans quelle mesure les auxiliaires de navigation existants sont suffisants et efficaces; déterminer s'il est nécessaire d'ajouter de nouveaux auxiliaires de navigation; et reconnaître les priorités à l'égard des mesures correctives qui s'imposent.
- f) *Eaux résiduaires.* Examen des problèmes découlant de la décharge des eaux résiduaires et recommandations concernant la réduction des effets délétères de ces décharges.